

MODIFICATION N°1 DU PLU

Plan de zonage n° 1/2
1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du XXXX/XXXX
arrétant les dispositions de la modification n°1 du PLU.

Fait à Estrées-Saint-Denis,
La Présidente,



Réalisé le : 05/08/2024

ARRETE LE : XXXXXXXX
APPROUVE LE : XXXXXXXX



Légende

- Contexte :**
Surfaces en eau
- Prescriptions :**
 Section de voie où tout nouvel accès est interdit
 Talus arboré à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme (voir plan de détail n°5d)
 Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre des articles L113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme
 Périmètre concerné par des "Orientations d'Aménagement et de Programmation" (voir document n°4)
- Zones et secteurs du plan :**
- Zones urbanisées :**
 UA : Zone urbaine correspondant à la partie ancienne du bourg
 UB : Zone urbaine mixte
 UD : Zone urbaine à dominante pavillonnaire
 UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 UI : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles
 UP : Zone urbaine d'équipements publics ou d'intérêt collectif
 UZ : Zone correspondant à la ligne à grande vitesse et à l'autoroute A1 et ses occupations connexes
- Zones à urbaniser :**
 1AUH : Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat (court terme)
- Zones agricoles :**
 A : Zone agricole
 Ac : Secteur accueillant une coopérative agricole
 Ae : Secteur à vocation équestre
- Zones naturelles :**
 N : Zone naturelle
 Ne : Secteur correspondant au périmètre de protection rapproché d'un point de captage d'eau potable
 Nb : Secteur bâti au développement restreint
 Ni : Secteur à vocation de loisirs

| N° | Surface | Objet | Bénéficiaire |
|--------|-----------|---|--------------|
| ER n°1 | 1 802 m² | Extension du cimetière et réalisation de stationnements | Commune |
| ER n°2 | 20 541 m² | Accueil d'équipements légers de loisirs et aménagement d'un terrain d'entraînement pour le club de football | Commune |
| ER n°3 | 181 m² | Aménagement d'une liaison douce entre la ruelle du Fossé (Rue de la Gare) et le pôle d'équipements publics | Commune |
| ER n°4 | 1 211 m² | Elargissement de l'emprise du chemin du Fossé | Commune |
| ER n°5 | 2 990 m² | Aménagement d'une liaison douce, entretien du fossé, et maîtrise foncière du tracé d'une conduite d'assainissement d'eaux usées | Commune |
| ER n°6 | 977 m² | Agrandissement d'un bassin d'orage | Commune |

